



COMPTE-RENDU DU CT DU 11 mars 2013

- **BUDGET 2013 :**

Les années et les gouvernements se suivent et se ressemblent : budget en baisse pour cette année encore.

Les OS ont voté unanimement contre ce budget.

Baisse des effectifs, baisse du budget : comment continuer à exercer ses missions à la DRFIP ?

- **TPH à MERCY :**

-Indemnité de résidence :

Mercy ne faisant pas partie de l'agglomération messine, le paiement de l'indemnité de résidence a été suspendu pour les agents de la TPH.

-Frais de déplacement :

Mercy étant desservi par les transports en commun de l'agglomération messine, les frais de déplacement sont calculés sur la base des dits transports.

-Parking:

Un nombre suffisant de places est à disposition des agents, non bitumé pour le moment, mais peut-on qualifier de boue un peu de terre et d'herbe. Tout est problème de sémantique. Ces agents, toujours à se plaindre !

-Odeurs :

L'origine des odeurs est enfin identifiée : il s'agit d'un mauvais écoulement dans les canalisations des eaux usées des services de radiothérapie et de médecine nucléaire. Des analyses vont être effectuées pour s'assurer de la non toxicité de ces émanations.

En conclusion : des problèmes à Mercy ?

- **FRAIS DE DEPLACEMENT :**

Des agents ont alerté la CGT Finances Publiques sur des retards de remboursement concernant la FGP et sur la diminution du montant remboursé par rapport à la demande saisie dans AGORA.

-à ce jour, les retards dus à la fin de gestion 2012 et au début de gestion 2013 dans Chorus sont résorbés

-le service RH exécute un contrôle strict des montants des frais de déplacement et rectifie (à la baisse uniquement) le montant des remboursements.

La CGT Finances publiques conseille donc aux agents de vérifier les montants de leurs remboursements et de saisir le service RH si ces montants ne sont pas conformes à leur demande.

- **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA CITE ADMINISTRATIVE DE METZ**

A compter du 01/09/2013, la cité sera ouverte de 8h30 à 17h30.

Les agents, en dehors des heures d'ouverture, passeront par l'accès de la rue du Four de Cloître avec un badge.

- **DEMENAGEMENT TEMPORAIRE DU SERVICE COURRIER (rue François de Curel)**

Durant les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la rue François de Curel, le service du courrier sera installé dans les anciens locaux du façonnage (place Saint Thiebault)

Des badges seront remis aux agents devant y accéder.

- **VOLUME DES PROMOTIONS PAR LISTE D'APTITUDE POUR 2013**

Toujours inconnu à ce jour

- **TRAVAUX A FORBACH**

Les délais devraient être respectés.

Déclaration liminaire

Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique a enfin entendu les personnels. Elle a, en effet, annoncé la suppression du contingentement pour l'accès au 8ème échelon et l'abrogation du jour de carence. Ce succès est celui des nombreux agents qui, sous différentes formes, se sont massivement mobilisés sur ces thèmes depuis plusieurs mois.

S'agissant de la journée de carence, la mesure devrait être abandonnée en 2014 seulement, après transposition de l'abrogation dans la loi de finance qui sera présentée à l'automne prochain. Cependant, la contrepartie de cette abrogation sera un contrôle renforcé « des arrêts maladie de courte durée et des arrêts répétitifs », dans le but d'arriver à « un niveau de contrôle équivalent à celui du privé ». Dans la même veine, le délai de transmission qui doit se faire sous 48 H sera « strictement contrôlé et renforcé ». La ministre complète son idée par l'annonce d'une disposition législative visant à ce que « tout arrêt injustifié entraîne une retenue sur salaire ».

Pour la CGT Finances Publiques, l'abandon du dispositif « jour de carence » ne signifie pas pour autant un changement de cap dans la vision des arrêts maladies des agents publics par le pouvoir en place. Les agents en arrêt maladie en 2012 et 2013 auront subi des retenues inadmissibles, certains autres étant contraints à se soigner sur leurs congés, ou à venir travailler malades.

C'est pour ces motifs que la CGT continue de revendiquer l'abrogation immédiate du jour de carence, mesure injuste, inutile et inefficace selon les mots même de la ministre de la fonction publique.

Sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a en revanche annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Cette décision lourde de conséquences pour les agents prolonge en la matière la politique du précédent gouvernement.

La logique qui sous-tend l'ensemble de ces mesures est une approche purement comptable des services publics.

C'est ce même esprit qui régit le procédé d'évaluation des agents. En cette période d'entretien-évaluation, la CGT Finances Publiques tient à rappeler son attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et le travail réalisé.

La CGT Finances Publiques, réfute et condamne tout système d'évaluation lié au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

Au-delà, l'instauration d'un tel entretien professionnel s'inscrit dans un contexte général de remise en cause des garanties statutaires pour imposer la culture de résultats, la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières, en s'appuyant sur les méthodes de management inspirées des pires exemples du privé.

Sa mise en place dès 2013 constitue un véritable passage en force de l'administration : manque de concertation avec les organisations syndicales (et notamment l'absence d'un groupe de travail de synthèse) et manque d'information et de transparence vis à vis des agents.

Enfin, le nouveau dispositif d'évaluation prévoit un recours dit hiérarchique, obligatoire pour l'agent en cas de contestation de son évaluation, en préalable à tout recours devant la CAP compétente.

La CGT rappelle son opposition à ce nouveau dispositif qui implique la possibilité de réviser la valorisation de l'agent, en dehors de toute instance paritaire. Les mois alors attribués seraient ponctionnés sur la réserve constituée en vue des CAP avec le risque de consommer entièrement celle-ci.

Les militants de la CGT Finances Publiques Moselle invitent les agents à prendre contact afin de les accompagner tout au long de la procédure : pour préparer l'entretien s'ils souhaitent y participer, analyser le compte-rendu d'entretien, préparer un éventuel recours hiérarchique et appel devant la CAP compétente.